



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 50902

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés que rencontrent désormais les inspections académiques pour recruter des directeurs d'école. En effet, des responsabilités croissantes, la multiplication des procédures pénales à l'encontre des directeurs, la charge de travail sans cesse plus lourde, les indemnités dérisoires, le rôle complexe et difficile mais pas reconnu de ces enseignants découragent les candidats qui, par ailleurs, n'ont pu obtenir de décharge d'enseignement. Lors de la rentrée 2000, quelque 4 500 postes de directeurs d'école n'étaient pas pourvus. La pénurie de volontaires est telle que l'administration en est venue à désigner d'office des enseignants qui ne souhaitent pourtant pas occuper cette fonction. Cette situation ne saurait bien sûr se prolonger, car elle est extrêmement préjudiciable au bon fonctionnement des établissements. Il lui demande en conséquence de bien vouloir étudier des mesures destinées à rendre les postes de direction d'école plus attractifs et à apporter des réponses rapides et concrètes qui prennent réellement en compte les besoins nécessaires à la direction et au fonctionnement des écoles.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50902

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 septembre 2000, page 5327

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7153